

propres à chaque réclamation ou à chaque catégorie de réclamations.

Dans certains cas, le Ministère a utilisé ses bons offices pour communiquer avec les autorités étrangères compétentes afin d'insister sur le règlement rapide et efficace d'une réclamation, d'obtenir des renseignements pour le compte d'un réclamant ou de protéger des droits de propriété. Ainsi, au cours de l'année qui vient de s'écouler, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'aider les Canadiens dont les intérêts dans le Nord de Chypre ont souffert des combats de 1974 et de la séparation qui a suivi entre Chypriotes turcs et grecs.

D'autres réclamations ont été endossées par le gouvernement ou ont fait l'objet d'entretiens directs avec l'État en cause. Le gouvernement de la République populaire de Chine a poursuivi l'examen des réclamations canadiennes soumises l'année dernière. Dans le cadre du programme canado-cubain des réclamations, les travaux préparatoires ont progressé en vue d'une autre session de négociations — que l'on espère être la dernière — avant la signature d'un accord officiel. Les autorités yougoslaves ont continué à fournir des renseignements sur les réclamations des Canadiens contre ce pays.

Une réclamation a tout particulièrement attiré l'attention du public : celle que M. David McTaggart a présenté contre le gouvernement français à la suite du préjudice que lui ont causé des navires français en 1972 et 1973, quand son navire, le *Greenpeace III*, croisait au large de l'atoll de Mururoa, dans le Pacifique Sud. Bien que M. McTaggart ait intenté une poursuite en son nom devant les tribunaux français, c'est à sa demande que le gouvernement du Canada a endossé sa réclamation et en a fait part au gouvernement français. C'est ainsi que les démarches du gouvernement du Canada au nom de M. McTaggart sont passées du simple recours à ses bons offices à la réclamation formelle.

La Commission des réclamations étrangères a poussé plus avant ses évaluations et ses recommandations touchant les réclamations qui tombent sous le coup de traités existants entre le Canada et d'autres pays. La Commis-

sion a pratiquement terminé ses travaux de fond sur les réclamations contre la Hongrie et la Roumanie et compte achever le plus gros des travaux pour les programmes tchèques et polonais d'ici l'année prochaine.

Droit international privé

Dans le domaine du droit international privé, le Bureau des affaires juridiques offre divers services ayant pour but de faciliter les procédures judiciaires entre les juridictions canadiennes et étrangères dans le cadre d'accords internationaux ou grâce à des modalités convenues. Les avocats canadiens de droit privé demandent la signification de nombreux actes tels que des requêtes en divorce et des citations à des personnes résidant à l'étranger dans les cas où des actions civiles ont été engagées au Canada. Des dépositions doivent également être recueillies auprès de témoins à l'étranger grâce à des arrangements amiables ou par l'intermédiaire de commissions rogatoires lorsque la collaboration des tribunaux étrangers s'avère indispensable. Par l'intermédiaire des missions à l'étranger, le Bureau facilite la transmission des documents servant à ces fins. Au Canada, il prête son concours lorsqu'il faut notifier des actes juridiques ou constituer des commissions rogatoires. En outre, le Bureau légalise les signatures sur les actes canadiens destinés à l'étranger.

La mobilité croissante des personnes entraîne inévitablement la nécessité d'une coopération internationale dans des domaines aussi variés que la sécurité sociale, l'exécution des ordonnances d'entretien et des jugements et d'autres sujets connexes. Comme la plupart de ces questions sont du ressort provincial, le Bureau travaille en étroite collaboration avec les autorités provinciales afin de conclure et d'appliquer les arrangements réciproques nécessaires.

Un autre domaine où la coopération entre États s'impose est celui de la répression pénale. Ainsi, pour faciliter l'extradition d'individus sur le territoire canadien ou dans d'autres pays, ainsi que de fugitifs dans les pays du Commonwealth, le Bureau est en relation avec, d'une part, les forces policières et les